

**Affaires foncières et juridiques**

**REF : DAJDAJD2016023**

**Signataire : AD**

Séance du Conseil Municipal du 17/11/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

**OBJET : Déclassement d'une partie de la parcelle AX 72 située 38 rue Charron à Aubervilliers -  
Cession au profit de Bouygues Immobilier d'une partie de la parcelle AX 72 située 38 rue Charron à  
Aubervilliers.**

**EXPOSE :**

Le 3 mai 2016, la Commune a accordé un permis de construire à la société Bouygues Immobilier pour la réalisation de 71 logements en accession, et d'un parking en sous-sol, au 190 rue André Karman et 36 rue Charron.

Ce projet prévoit la réalisation d'un voie pompiers devant déboucher sur la rue André Karman. Une partie de cette voie doit être réalisée sur une petite portion de la parcelle AX 72 appartenant à la Commune représentant une superficie totale de 12 m<sup>2</sup>.

Afin de permettre l'exécution du projet, il convient que ce foncier nécessaire à la réalisation de la voie pompiers soit cédé à la société Bouygues Immobilier.

Cette partie de la parcelle AX 72 est une voirie aménagée et ouverte au public et ainsi affectée au domaine public routier de la Commune. En conséquence, elle a été mise à disposition de Plaine Commune dans le cadre du transfert de la compétence « voirie ».

Aussi, Plaine Commune a préalablement constaté l'inutilité de cette portion de parcelle à l'exercice de ses compétences et autorisé la désaffectation par décision.

Afin de poursuivre le déclassement du domaine public communal de cette portion de parcelle, elle a été fermée au public et son utilisation a été rendue impossible. Cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, elle est dispensée de la réalisation d'une enquête publique préalable.

Il a été établi désaffectation de la portion de parcelle AX 72 par procès-verbal en date du 10 novembre 2013 et par arrêté du Maire du 10 novembre 2016.

Le prix de cession de ces 12 m<sup>2</sup> a été évalué à 5 000 €. Il convient en outre de préciser qu'une fois les travaux de construction achevés par la société Bouygues Immobilier, cette dernière cédera à la Commune, un délaissé de la parcelle AX 68, d'une superficie de 79 m<sup>2</sup>, pour un montant de 5 000 €. Ce délaissé qui sera cédé aménagé (engazonnement) permettra d'agrandir l'espace vert déjà présent sur la parcelle AX 72.

Il est donc proposé au conseil municipal :

-d'approuver le déclassement du domaine public communal de la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m<sup>2</sup> (AX 72B pour 6 m<sup>2</sup> et AX 72C pour 6m<sup>2</sup>) situés 38 rue Charron à Aubervilliers.

-d'approuver la cession de la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m<sup>2</sup> (AX 72B pour 6 m<sup>2</sup> et AX 72C pour 6m<sup>2</sup>) situés 38 rue Charron à Aubervilliers au profit de la société Bouygues Immobilier, ou tout substitué, au prix de 5 000 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 NOVEMBRE 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 17 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 Novembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria. Adjoints à la Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme TLILI Leïla
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. GARNIER Daniel
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance :** Mme TLILI Leïla



**Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale**

**Affaires foncières et juridiques**

**REF : DAJDAJD2016023**

**Signataire : AD**

**OBJET : Déclassement d'une partie de la parcelle AX 72 située 38 rue Charron à Aubervilliers .**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1 ;

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière,

Vu la décision de Plaine Commune n°DP 16/251 du 9 novembre 2016 constatant l'inutilité à l'exercice de ses compétences territoriales de la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m<sup>2</sup> (AX 72B pour 6 m<sup>2</sup> et AX 72C pour 6m<sup>2</sup>) situés 38 rue Charron à Aubervilliers,

Vu l'arrêté de la Maire en date du 10 novembre 2016 de désaffectation de la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m<sup>2</sup> (AX 72B pour 6 m<sup>2</sup> et AX 72C pour 6m<sup>2</sup>) situés 38 rue Charron à Aubervilliers,

Considérant que la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m<sup>2</sup> (AX 72B pour 6 m<sup>2</sup> et AX 72C pour 6m<sup>2</sup>) situés 38 rue Charron à Aubervilliers ne peuvent plus faire l'objet d'une utilisation publique,

Considérant que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et qu'elle est donc dispensée d'enquête publique préalable,

Considérant que la désaffectation de la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m<sup>2</sup> (AX 72B pour 6 m<sup>2</sup> et AX 72C pour 6m<sup>2</sup>) situés 38 rue Charron à Aubervilliers a été constatée par un procès-verbal en date du 10 novembre 2016 et un arrêté de la Maire du 10 novembre 2016,

Considérant que le déclassement de cette partie de parcelle effectué en vue de sa cession au profit de la société Bouygues Immobilier,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal la partie de la parcelle AX 72, d'une superficie totale de 12 m<sup>2</sup> (AX 72B pour 6 m<sup>2</sup> et AX 72C pour 6m<sup>2</sup>), telle que figurant sur le plan annexé, située 38 rue Charron à Aubervilliers.

Reçu en préfecture le : 18/11/2016

Publié le : 18/11/2016

Certifié exécutoire le : 18/11/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

